YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/BB/HP

DECISION N° 2001 - 325

OBJET : Convention de prestations de service relative à des opérations de levé topographique de la rue Marceau Balliot à Yerres, conclue avec le cabinet de Géomètre - expert SCP LEMAITRE

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122 –22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d' YERRES en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des opérations de levé topographique de la rue Marceau Balliot,

CONSIDERANT que la proposition du cabinet de Géomètre - expert SCP LEMAITRE correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer une convention de prestations de service relative aux dites opérations de levé topographique, avec le cabinet de Géomètre – expert SCP LEMAITRE, 84 rue de Reims, 94700 Maisons-Alfort,

DIT que les honoraires sont fixés à 10 500,00 Francs H.T (1600,71 € H.T) soit 12 558,00 Francs T.T.C. (1 914,45 € T.T.C) ,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2001, sous-fonction 822, article 2312-24.

REÇU LE
16. OCT. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT

Fait à YERRES, le 8 octobre 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 [illegible] 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

165